Douze hommes en colère (film)



Pour les articles homonymes, voir <u>Douze hommes en colère</u>.

Douze hommes en colère



Lire le média

Bande annonce du film.

Données clés

Titre original 12 Angry Men

Réalisation **Sidney Lumet**

Scénario **Reginald Rose**

> Henry Fonda Lee J. Cobb Ed Begley

Jack Warden Acteurs principaux

Martin Balsam Jack Klugman John Fiedler E. G. Marshall

Sociétés de production **Orion-Nova Productions**

<u>États-Unis</u> Pays d'origine

> Genre Drame

Durée 95 minutes Pour plus de détails, voir *Fiche technique* et *Distribution*

Douze hommes en colère (12 Angry Men) est un drame judiciaire <u>américain</u> réalisé par Sidney Lumet et sorti en 1957¹.

Sommaire

- 1 Résumé
- 2 Fiche technique
- 3 Distribution
- 4 Personnages
- 5 Autour du film
- 6 Distinctions
 - o 6.1 Récompenses
 - 6.2 Nominations
- 7 Adaptations
 - o 7.1 Théâtre
 - o 7.2 Cinéma
 - o 7.3 Télévision
- <u>8 Références au film</u>
- 9 Notes et références
- 10 Liens externes

Résumé

Aux <u>États-Unis</u>, un jury de douze hommes doit statuer, à l'unanimité, sur le sort d'un jeune homme accusé de <u>parricide</u>. S'il est jugé coupable, c'est la chaise électrique qui l'attend.

Onze jurés le pensent coupable. Seul le juré n° 8, un architecte, n'est pas certain de la culpabilité de l'accusé et a de sérieux doutes. Il les expose les uns après les autres. Des failles existent dans l'enquête, comme le couteau qui a été utilisé. Selon les enquêteurs c'était une pièce unique alors que ce couteau à cran d'arrêt est trouvable pour six dollars dans une boutique de prêt sur gages.

Après une discussion de quelques minutes, le juré n° 8 propose un nouveau vote en secret sans qu'il y prenne part et propose que si tous votent coupable il se rangera à la décision majoritaire. Dans le cas contraire, ils discuteront de l'affaire. Le juré n° 9 vote non-coupable car il comprend les doutes exprimés et lors du premier vote a semblé être emporté par le vote des 10 autres jurés qui ont voté coupable.

Le débat arrive ensuite sur le témoin auditif qui dit avoir entendu le corps tomber et le garçon crier : « Je vais te tuer », alors que le bruit du métro ne permettait pas d'entendre. Le juré n° 5 change d'avis et vote non coupable bien que le juré n° 3 ait fait pression sur lui de manière agressive auparavant.

Le juré n° 11, qui avait déjà des doutes, interroge l'assemblée sur la pertinence d'expliquer par la simple panique le fait que le garçon ait laissé son couteau sur les lieux du crime. En effet, il n'y a pas d'empreintes sur le couteau, dont le manche a été essuyé. Cela voudrait donc dire que, paniqué, il essuie le manche de son couteau, et le laisse sur les lieux. Ce qui semble peu crédible. Un nouveau vote est décidé autour duquel, après une hésitation, le juré n° 11 vote non-coupable.

Le débat se prolonge à nouveau sur le témoin auditif qui dit également avoir vu le garçon s'enfuir après le crime. Pourtant, lorsque le juré n° 8 fait une reconstitution du trajet entre le lit du vieillard et sa porte, il s'avère que le temps est beaucoup plus long en réalité que celui établi dans le témoignage. Le juré n° 3 perd son calme et veut s'en prendre physiquement au juré n° 8 en lui disant qu'il va le tuer, ce qui démontre que cette phrase peut être prononcée sans vouloir passer à l'acte. Deux jurés, les n° 2 et n° 6, changent leur vote et sont en faveur de la non-culpabilité.



Scène du film ou le jury se retrouve pour délibérer

Le débat se poursuit ensuite sur l'attitude de l'accusé qui est revenu chez lui trois heures après le crime et qui s'est fait interpeller, les jurés partisans de la non-culpabilité démontrent que l'accusé n'aurait pu agir ainsi s'il avait réellement commis le crime.

Vient ensuite la façon dont l'arme a été utilisée ; l'accusé savait apparemment bien s'en servir. Pourtant, le juré n° 5 démontre que l'arme du crime a été employée d'une façon maladroite car il sait comment les jeunes manipulent ce type d'arme dans le quartier où a eu lieu le meurtre. Trois nouveaux jurés changent d'avis et votent "non-coupable". Il ne reste que trois jurés à retourner pour obtenir l'unanimité et prononcer le verdict : le juré n° 3 maintient vigoureusement son accusation contre le jeune homme et veut son exécution rapide, le juré n° 10 explique que l'accusé vient d'un quartier pauvre et donc qu'on ne peut lui faire confiance, et tente de convaincre les autres qu'il a raison, utilisant des arguments ouvertement racistes, mais plus personne ne l'écoute et tous lui tournent le dos pour montrer leur désapprobation.

Le juré n° 4 se fie au témoignage oculaire d'une femme qui dit avoir vu le crime. Pourtant, le juré n° 9 a remarqué qu'elle avait lors de l'audience des traces sur le haut du nez, démontrant qu'elle porte des lunettes, or, elle disait s'être couchée et être dans son lit au moment où le crime s'est produit, donc qu'elle ne devait pas les porter, et donc qu'il y a un doute sur le fait qu'elle ait pu voir nettement la scène.

Les jurés n° 4 et n° 10 votent non-coupable. Le juré n° 3, isolé, tente de défendre sa position mais face au silence réprobateur des onze autres jurés, il éclate en sanglots et l'on s'aperçoit que c'est son conflit avec son propre fils qu'il projetait dans cette affaire.

Le scénario du film sert de révélateur des motivations et des préjugés d'hommes issus de milieux différents. Le verdict final est la non-culpabilité et les jurés sortent du tribunal.

Fiche technique

• Titre original: 12 Angry Men

• Titre français : Douze hommes en colère

• Réalisation : Sidney Lumet

• Scénario : Reginald Rose d'après le téléfilm et la pièce homonyme

Décors : Robert Markell
 Photographie : Boris Kaufman
 Montage : Carl Lerner

Musique : <u>Kenyon Hopkins</u>
 Production : Henry Fonda

Société de production : <u>United Artists</u>
 Société de distribution : <u>United Artists</u>

Budget: 340 000 dollars

• Langue: anglais

Format : Noir et blanc - 95 mm - 1,66:1 - Son mono

Dates de sortie :

États-Unis : 10 avril 1957
 France : 4 octobre 1957

Distribution

- Henry Fonda (VF : Claude Péran) : M. Davis, le juré n° 8, architecte
- Martin Balsam (VF : Pierre Leproux) : juré n° 1, coach de football américain
- John Fiedler (VF : Eddy Rasimi) : juré n° 2, agent de courtage
- Lee J. Cobb (VF : <u>Serge Nadaud</u>) : juré n° 3, patron d'une société de livraisons
- E. G. Marshall (VF: Roger Rudel): juré n° 4, banquier
- Jack Klugman (VF : René Arrieu) : juré n° 5
- Ed Binns (VF : <u>Jean Daurand</u>) : juré n° 6, peintre en bâtiment
- <u>Jack Warden</u> (VF : <u>Jacques Dynam</u>) : juré n° 7, VRP
- <u>Joseph Sweeney</u> (VF : <u>Léonce Corne</u>) : M. McCardle, le juré n° 9
- Ed Begley (VF: <u>Jacques Berlioz</u>): juré nº 10, gérant de trois garages
- Jiří Voskovec (VF : <u>Jean-Jacques Delbo</u>) : juré n° 11, horloger
- Robert Webber (VF : Yves Massard) : juré n° 12, publicitaire
- John Savoca: l'accusé (non crédité)
- <u>Rudy Bond</u> (VF : <u>Jean Davy</u>) : le juge (non crédité)
- James Kelly (VF : Maurice Pierrat) : le garde (non crédité)
- <u>Billy Nelson</u> (VF : <u>Jean-Pierre Duclos</u>) : un employé de la cour (non crédité)

Personnages

• Juré n° 1 : le juré n° 1 — et aussi président du jury — vote coupable au début puis non-coupable. Il se montre susceptible lorsque sa manière de présider le jury est remise en question, mais c'est un des jurés les plus calmes. En tant que président du jury, il est le seul à communiquer avec le gardien notamment pour faire venir l'arme du crime et le plan de l'appartement. Il arbitre plus qu'il ne conduit les débats.

- Juré n° 2 : Petit et chétif, un peu obsessionnel, le juré n° 2 semble être le juré le moins sûr de lui mais un des plus courtois, il vote coupable au début mais change assez vite d'opinion après une brillante argumentation du juré n° 8.
- Juré n° 3 : le juré n° 3 est le juré le plus colérique et le plus sûr de lui. Pendant quasiment tout le débat il reste persuadé que l'accusé est coupable. Il est agressif, grossier et a même failli agresser physiquement le numéro 8. Il restera sur sa position jusqu'à se retrouver le dernier votant 'coupable'. On comprend à la fin du film que son acharnement est dû au rapprochement qu'il fait entre l'accusé et son propre fils qui ne lui parle plus.
- Juré n° 4 : le juré n° 4 reste persuadé longtemps que l'accusé est coupable mais finit par voter non-coupable. Il est, avec le numéro 10, l'avant dernier juré à changer son vote en faveur du suspect. Très calme et hautain, il aborde les choses de façon rationnelle, se fie uniquement aux preuves et aux témoignages. Le seul argument lui ayant fait changer d'avis est lié à un élément qui le concerne aussi, les lunettes d'un des témoins.
- Juré n° 5 : le juré n° 5 vote coupable au début mais finit par voter non-coupable. Ayant grandi dans le même quartier que l'accusé, il comprend mieux que personne son environnement. C'est lui qui apprendra aux autres jurés comment on se sert d'un couteau à cran d'arrêt, et augmente le doute du témoignage vu les antécédents du suspect.
- Juré n° 6 : le juré n° 6 vote coupable au début et semble être assez sûr de lui. Il n'interviendra pas beaucoup pendant les débats, peut être dû au fait qu'il soit seulement ouvrier et moins cultivé que les autres.
- Juré n° 7 : le juré n° 7 n'a pas montré le moindre intérêt pour le procès, et ne pense qu'à arriver à l'heure à un championnat de baseball, qu'importe la décision finale.
- Juré n° 8 : le juré n° 8 est le seul à voter non-coupable au début de la délibération. Il ne dira jamais qu'il croit l'accusé innocent, mais qu'il a un doute valable, afin de faire revoir certains éléments avant d'emmener l'accusé à la chaise. Il va alors tout faire pour convaincre les autres jurés, les uns après les autres, de voter non-coupable en élargissant le champ des doutes possibles. Sa tactique est de s'attaquer aux raisonnements, jamais à ses contradicteurs.



Joseph Sweeney dans le rôle du juré n° 9.

- Juré n° 9 : le juré n° 9 est le plus âgé des jurés et il a beaucoup de morale. Il est le second à voter non-coupable, convaincu par les arguments du juré n° 8 et aussi par soutien lorsqu'il a vu au début du débat que malgré les premiers arguments du numéro 8, il restait seul contre tous. En raison de son grand âge, il comprendra l'état d'esprit de l'un des témoins, également âgé, et prouvera ainsi qu'il est possible que celui-ci n'ait pas livré un témoignage correct. À la fin c'est lui qui apportera le dernier argument valable, qui convaincra les derniers réfractaires.
- Juré n° 10 : le juré n° 10 est le juré le plus grincheux qui, comme le numéro trois, n'hésite pas à agresser verbalement les autres jurés ayant des avis opposés aux siens, il reste persuadé longtemps que l'accusé est coupable. On comprendra à la fin que sa persévérance est surtout

- due aux préjugés qu'il porte aux individus issus des faubourgs. Il finira par céder quand il remarquera la lassitude que les autres ont d'entendre ses propos non fondés.
- Juré n° 11 : le juré n° 11 est un juré plutôt calme et très bien élevé. Il a des origines étrangères, laissant supposer qu'il a quitté son pays natal en proie à un régime politique limitant les droits individuels. Il accorde une grande importance à la vraisemblance des faits, aux failles de ce procès et à l'éthique.
- Juré n° 12: le juré n° 12 est celui qui change le plus de fois d'avis, il vote d'abord coupable, puis, sous l'influence du numéro 3, se ravise à deux reprises. Il déclare au début, que le procès le passionne, par la suite il est facilement distrait et la reconstitution des témoignages contre l'accusé ne semble pas l'intéresser autant que les autres jurés. C'est celui qu'on entend le moins durant le débat.

Autour du film

- Le juré n°11, joué par George Voskovec, a une existence directement inspirée de la vie de l'acteur : George Voskovec, de son vrai nom Jiří Voskovec, originaire de Tchécoslovaquie, avait dû fuir son pays natal pour les États-Unis en 1938, interrompant son activité au *Théâtre Libéré* de Prague, fermé à l'arrivée des nazis la même année. De retour en Tchécoslovaquie après la guerre, Voskovec a tenté de relancer le même théâtre en 1946 mais le Coup de Prague, mené par le Parti communiste en 1948, compromit définitivement toute activité et Voskovec dut émigrer à nouveau en Amérique.
- Le scénario de <u>Reginald Rose</u> a au départ été écrit pour un téléfilm diffusé en <u>1954</u> puis <u>adapté au théâtre</u> l'année suivante. Cette pièce a été créée en France en <u>1958</u> au <u>théâtre de la Gaîté-Montparnasse</u> dans une mise en scène de Lars Schmidt.
- Sur les douze acteurs jouant les rôles des jurés dans le téléfilm d'origine, deux figurent également dans le film : Joseph Sweeney et Jiří Voskovec.
- Au fur et à mesure du tournage, le réalisateur <u>Sidney Lumet</u> utilisa des objectifs de focales croissantes, de sorte que les décors semblent se rapprocher des protagonistes, accroissant le sentiment d'étouffement.
- Le film respecte la règle classique des trois unités : unité de temps, de lieu et d'action.
- Jusqu'au dernier instant du film, aucun des noms des protagonistes n'est prononcé: les
 douze hommes ne s'appellent jamais par leur patronyme. On découvre les noms des deux
 premiers jurés en faveur de la non culpabilité M. Davis (Henry Fonda) et M. MacCardle
 (Joseph Sweeney) lorsqu'ils quittent le tribunal avant le mot fin. De la même façon, ni
 l'accusé ni aucun témoin n'est jamais nommé.

Distinctions

Récompenses

- Festival International du film de Berlin 1957 : Ours d'or
- Festival international du film de Locarno 1957 : Mention spéciale
- British Academy Film Awards 1958 : Meilleur acteur étranger pour Henry Fonda
- Prix Edgar-Allan-Poe du meilleur scénario pour Reginald Rose
- Entrée au National Film Registry en 2007.

Nominations

• Oscars 1958 : Meilleur film, Meilleur réalisateur pour Sidney Lumet et Meilleur scénario adapté pour Reginald Rose

• British Academy Film Awards 1958: Meilleur film

Adaptations

Théâtre

- 1971: Douze hommes en colère, pièce télévisée pour l'émission <u>Au théâtre ce soir</u>, réalisée par Pierre Sabbagh
- 1997: Douze hommes en colère, pièce mise en scène par <u>Stéphan Meldegg</u>, <u>théâtre Marigny</u>, avec Michel Leeb, Pierre Santini.
- <u>2010</u>: Douze hommes en colère, pièce mise en scène par <u>Stéphan Meldegg</u>, <u>théâtre de Paris</u>, avec <u>Michel Leeb</u>, <u>Pierre Santini</u>, <u>Alain Doutey</u>, <u>André Thorent et François Gamard</u>².

Cinéma

2007 : 12 razgnevannih muzhschin de Nikita Mikhalkov, distribué par Carlotta Films³

Télévision

• 1997 : *Douze hommes en colère* de William Friedkin, où le juge est cette fois une femme et quatre des jurés sont afro-américains.

Références au film

- <u>Autopsie d'un meurtre</u>, sorti deux ans plus tard, montre les jeux respectifs de la défense et de l'accusation pour impressionner les jurés. Vers la fin, la tirade de McCarthy : « douze personnes, enfermées ensemble... » est une allusion à <u>Douze hommes en colère</u>.
- Dans la série américaine <u>Happy Days</u> (1978), l'épisode 27 de la saison 5 *Coupable ou non coupable* est clairement une adaptation du film : juré dans une affaire de vol, Fonzie est le seul à croire l'accusé (un motard) non coupable... il va essayer de convaincre les autres jurés de son innocence.
- Le scénario du film a également été adapté dans d'autres séries, telles que <u>Malcolm</u> (saison 3, épisode 20, Messieurs les Jurés), <u>Preuve à l'appui</u> (saison 3, épisode 2, Sans preuve à l'appui), <u>Demain à la une</u> (saison 1, épisode 17 Juré malgré lui) <u>The Dead Zone</u> (saison 1, épisode 5, Coupable) <u>Veronica Mars</u> (saison 2, épisode 10, Une Affaire simple), <u>Monk</u> (saison 4, épisode 16, Monk est juré) <u>Ma famille d'abord</u>, <u>Hancock's Half Hour</u>, <u>Un drôle de shérif</u>, <u>Larry et Balki</u>, <u>The Odd Couple</u>, <u>Les Rois du Texas</u>, <u>Matlock</u>, voire le dessin animé <u>Hé Arnold !</u>, <u>Charmed</u> (saison 4 épisode 11). À noter qu'un remake par la série <u>Sept à la maison</u> (saison 4, épisode 17, <u>Douze jurés en colère</u>) où le personnage principal, Eric Camden tente de convaincre de la culpabilité de l'accusé, ce qui est l'inverse du film de Lumet.
- Dans <u>Les Simpson</u>, l'épisode 20 de la saison 5, intitulé <u>Le Garçon qui en savait trop</u> fait référence à <u>Douze hommes en colère</u>: Homer, désigné comme juré, est seul à voter non coupable.
- Dans le manga <u>L'Ara aux sept couleurs</u>, épisode 21 (qui porte le nom de l'œuvre d'origine, Douze hommes en colère), l'intrigue est inversée et l'Ara cherche à prouver la culpabilité de l'accusé.
- Dans Les Griffins, l'épisode 16 de la saison 11, intitulé 12 and a Half Angry Men fait directement référence au film, tant dans le titre que dans le scénario, sensiblement similaire. Ici c'est le maire de Quahog qui est accusé de meurtre et c'est Brian qui à des doutes quant à sa culpabilité et tente de le démontrer aux autres jurés.

• Le site <u>SensCritique</u> attribue au film la note de 8,7 sur 10, soit la meilleure moyenne de tous les films présents sur le site.

Notes et références

- 1. <u>↑ « 12 homes en colère » [archive]</u>, sur <u>http://www.allocine.fr/ [archive]</u> (consulté le 25 août 2014)
- 2.

 Douze Hommes en colère : Michel Leeb fait parler la justice ce soir sur France 2 [archive].
- 3. <u>↑ 12 razgnevannih muzhschin [archive]</u>.

Liens externes

- (en) <u>12 hommes en colère</u> [archive] sur l'<u>Internet Movie Database</u>
- 12 hommes en colère [archive] sur Allociné
- Critiques du film sur citebd.org [archive]

[afficher]

<u>v · m</u>

Sidney Lumet

[afficher]

<u>v</u> · <u>m</u>

AFI's 10 Top 10

- Portail du cinéma américain
- Portail des années 1950

Catégories :

- Film américain sorti en 1957
- Film réalisé par Sidney Lumet
- Film dramatique américain
- Film américain sur le thème de la justice
- Adaptation d'une pièce de théâtre au cinéma
- <u>Film se déroulant à New York</u>
- Film à huis clos
- Film sur le thème de l'erreur judiciaire
- Film traitant d'un assassinat
- Film d'United Artists
- Film américain en noir et blanc
- Film avec un British Academy Film Award du meilleur acteur
- Film dont l'action se déroule en une journée
- Ours d'or
- Film nommé aux BAFTA Awards

- Film inscrit au National Film RegistryPremier long métrage
- **Grand Prix UCC**

| [+]